



16ème législature

Question N° : 17355	De M. Charles Sitzenstuhl (Renaissance - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Prise en charge des jeunes en situation de handicap	Analyse > Prise en charge des jeunes en situation de handicap.
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Charles Sitzenstuhl interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, au sujet de la prise en charge des jeunes en situation de handicap. La maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin constate, depuis plusieurs années, la dégradation du nombre de places disponibles dans les instituts médico-éducatifs du territoire, entraînant un recours accru aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Or les AESH sont une ressource en tension sur l'ensemble du territoire national. Cette situation fait peser le risque d'une dégradation des accompagnements pour les jeunes en situation de handicap, voire d'un report de charge sur les enseignants. Aussi, il souhaite connaître les solutions envisagées dans un futur proche pour accroître les capacités d'accueil des instituts médico-éducatifs.